

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le jeudi 30 mars 2006 à compter de 8 h 30 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J. Dosman

A. Graham

M.J. McDill

M.A. Leblanc, secrétaire

J. Lavoie, avocat général

P. Bourassa, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont :

- I. Grant
- F. Rinfret

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Hydro-Québec : C. Gélinas

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 06-M14.A, est adopté tel que présenté.

Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la Commission.
M. A. Leblanc fait fonction de secrétaire et P. Bourassa est la rédactrice du procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation, CMD 06-M13, en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la réunion tenue le 16 février 2006, les documents CMD 06-M13 à CMD 06-M17 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'Annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion du 16 février 2006

5. Les commissaires approuvent tel quel le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 16 février 2006 (réf. CMD 06-M15).

Rapport sur les faits saillants

6. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2006-02 (CMD 06-M16 et CMD 06-M16.A). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la réunion.
7. En ce qui a trait au point 4.1.2 du CMD 06-M16.A concernant l'activation des plans d'urgence à la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Commission demande si des travailleurs ont reçu des doses de rayonnement supplémentaires en raison de cet événement.
8. Hydro-Québec répond que les mesures spectrométriques prises immédiatement après l'événement indiquaient que les travailleurs présents à ce moment-là n'ont reçu aucune dose de rayonnement. Hydro-Québec ajoute que les travailleurs qui ont participé aux activités de suivi n'ont également reçu aucune dose de rayonnement liée à l'événement.
9. La Commission demande plus de renseignements à l'égard des leçons apprises sur cet événement. Hydro-Québec présente un bref résumé de l'événement, de sa cause profonde et des mesures prises pour corriger les causes et prévenir une répétition de cet événement. Elle mentionne que l'événement sera communiqué aux autres centrales nucléaires afin que l'industrie profite des leçons apprises.
10. Relativement aux leçons apprises, le personnel de la CCSN indique qu'il s'assurera qu'Hydro-Québec prendra les mesures nécessaires pour contrôler la configuration des clapets d'air du système de ventilation et qu'elle améliorera sa gestion de la configuration. Il mentionne également qu'il est satisfait de la réponse efficace et expéditive d'Hydro-Québec face à cet événement.
11. La Commission se retire à huis clos pour discuter d'une question de sécurité à la centrale nucléaire de Darlington, tel que mentionné au point 4.1.1 du RFS et décrit dans le CMD 06-M4.A (protégé).

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

12. Il n'y a aucune mise à jour du Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 06-M17).

Levée de la séance publique

13. La portion publique de la réunion prend fin à 8 h 51.

Présidente

Rédactrice du procès-verbal

Secrétaire

ANNEXE A

CMD	DATE	No. dossiers
06-M13	2006-02-17	(1-3-1-5)
Avis de convocation de la réunion du 30 mars 2006		
06-M14	2006-03-15	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le jeudi, 30 mars 2006, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
06-M14.A	2006-03-29	(1-3-1-5)
Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le jeudi, 30 mars 2006, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario) – Renseignements supplémentaires		
06-M15	2006-03-14	(1-3-1-5)
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 16 février 2006		
06-M16	2006-03-13	(1-11-40-0)
Rapport des faits saillants no. 2006-2 – Incident de sécurité – Centrale nucléaire de Darlington – 13 février 2006 – Contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public		
06-M16.A	2006-03-28	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants no. 2006-2 – Activation du plan d'urgence à Gentilly-2 à Bécancour (Québec) – Renseignements supplémentaires		
06-M17	2006-03-14	(1-3-1-5)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 31 janvier au 14 mars 2006		